

Direction Générale des Douanes



**CIRCULAIRE N° 17 3 0/MPMB/DGD/ DU 12 AOU 2015**

**(DIFFUSION GENERALE)**

**Objet : Organisation du service.**

**Réf. : Circulaire n°1536 du 14/05/2012**

Pour tenir compte des contraintes liées à la création de la Mutuelle des Douanes de Côte d'Ivoire (MUDCI) et permettre à cette structure dont l'objet est essentiellement social, d'avoir la plénitude de ses attributions, il m'est apparu nécessaire d'apporter des modifications à la Circulaire visée en référence, notamment en ce qui concerne les attributions de la Direction des Ressources Humaines, plus précisément la Sous-direction des Affaires Sociales.

Aussi, ai-je l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que pour compter de la date de signature de la présente, l'organisation de la Sous-direction des Affaires Sociales se décline comme suit.

**Missions :**

La Sous-direction est chargée d'assister le personnel pour toutes les questions relatives aux cas de maladie, retraite, décès et tous autres cas sociaux.

Elle comprend deux bureaux :

- Le bureau de l'action sociale ;
- Le bureau du cadre de travail.

**1/ LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE**

Il s'occupe de toutes les actions à portée sociale (assistance et prise en charge sociale, aide à la constitution des dossiers de retraite, gestion des conflits).

Il est chargé de :

- La gestion des dossiers qui nécessitent un accompagnement social adapté ;
- La sensibilisation des agents sur les droits aux prestations sociales ;
- La gestion des évènements ;
- L'animation socioculturelle au sein de l'Administration des Douanes.

**Le bureau de l'action sociale comprend deux sections :**

- La section études et assistance ;
- La section prise en charge sociale.

## **2/ LE BUREAU DU CADRE DE TRAVAIL**

Il s'occupe de toutes les actions relatives aux conditions de travail des agents.

Il est chargé de :

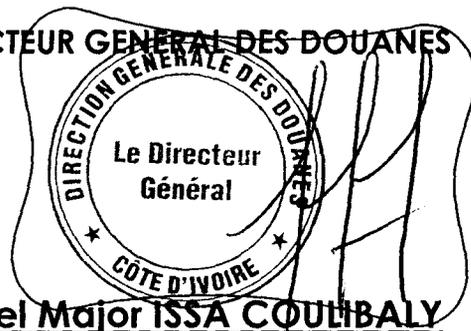
- L'étude du cadre du travail et des propositions en vue de son amélioration ;
- La participation aux activités de prévention et d'éducation sanitaire.

Il comprend deux sections :

- La section chargée du cadre du travail ;
- La section prévention et éducation sanitaire.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES**



**Colonel Major ISSA COULIBALY**

Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National

### **AMPLIATIONS**

- MPMB/CAB
- MUDCI
- Toutes Direction Douanes